



UNION REGIONALE CFDT DES CHEMINOTS EIC PACA

19 rue Benedict – 13001 Marseille

☎ : 04.91.50.81.67 📠 : 09.55.36.53.67 SNCF 521 885

region@cfdtcheminotspaca.com / www.cfdtcheminotspaca.com

COMPTE RENDU DP DU 19/01/2012

Question 01

Le courrier en général et les fiches de paie sont distribués de plus en plus tardivement aux agents, pour exemple le **PRS d'Avignon** à, reçu les fiches de paie de novembre le 14 décembre.

Les délégués **CFDT** aimeraient savoir quelle traçabilité a la direction sur l'acheminement du courrier depuis que des prestataires s'en occupent ?

Quel est le coût de cette prestation qui se dégrade depuis que ce ne sont plus les cheminots qui la gèrent ?

Réponse

Cette prestation est intégrée dans un coût global. Il n'est donc pas possible d'en connaître le détail.

Question 02

MARSEILLE Arenc CANET/P1/P2

Il n'y a toujours pas intranet dans ces 3 postes la délégation **CFDT** trouve cela incompréhensible ?

Réponse

Le sujet de l'accès intranet est traité à la question 10.

Question 03

La **CFDT** aimerait connaître le nombre d'agent qui ont demandés un **DIF** cette année? Combien en ont bénéficiés ? Quelles formations ont-ils effectués ?

Réponse

35 agents ont demandé 54 formations dans le cadre du DIF pour 2011, soit 707 heures de formation (le nombre d'heures par agent dépend de la formation demandée). 28 agents ont effectué 57 départs en DIF en 2011, soit 1307 heures de formation. Les départs en DIF concernent cependant essentiellement les évaluations PR qui sont passées sur le compteur DIF cette année.

80% des formations des agents sont liées à la sécurité et les formations sécurité sont obligatoirement imputables au plan de formation. En revanche, les formations transverses ne le sont pas et c'est pour cela qu'elles apparaissent plus nombreuses en DIF. De plus, un grand nombre de formations bureautiques ont été demandées. Très peu ont été satisfaites. Cet écart s'explique par le fait que ces formations changent et évoluent en e learning, conformément aux orientations nationales. Les sessions qui étaient auparavant proposées ont eu tendance à disparaître petit à petit jusqu'à ce qu'en 2012, il n'y en ait aucune.

Le développement de l'e-learning au cours de l'année 2012 permettra de rétablir l'équilibre entre demandes et départs en DIF.

Question 04

En gare de **Breil Sur Roya**, nous utilisons les formulaires italiens, qui sont envoyés par CUNEO ou TURIN sur le parcours Vintimille -Limone (réglementation italienne),

pour transmettre les ordres de ralentissement, de franchissement ...etc...Suite a l'informatisation en Italie, tous les ordres seront imprimés directement par les gares. Nous allons bientôt nous retrouver en rupture de stock. La délégation **CFDT** vous demande ce que vous comptez faire pour remédier a cette situation, sachant que tous ces imprimés sont repris dans la consigne rose comme étant des documents de sécurité?

Réponse

RFI a été contacté par l'EIC sur ce problème. Un stock de formulaires M40 est en cours d'acheminement. Une réunion est en train d'être programmée pour la résolution du problème.

Question 05

Les délégués demandent les modalités d'application de l'article 35 du RH 077 relatif à l'appel aux **agents de réserve en repos** pour les besoins du service.

Réponse

Lors d'une sortie avec un repos d'une durée de moins de 24h (de la fin de service à la reprise de service), ce repos n'est plus considéré comme repos et doit être compensé rapidement sur la GPT suivante. Le Dirigeant d'astreinte qui fait appel à l'agent doit prendre les mesures pour sa situation en matière d'utilisation, sinon au besoin avise la CPS dès la reprise pour ajuster la situation.

Ne pas confondre la continuité de service art. 48 appliqué lors d'un incident ou accident avec les heures de dépassement (TQ), heures supplémentaires et le remplacement, par l'agent de réserve avec Indemnité mensuelle, d'un agent malade ou en congé urgent, ce qui ne constitue pas une dérogation, ni un dérangement, mais un ajustement du nombre de repos sur le cycle d'utilisation.

Question 06

Suite aux dividendes reversés par la SNCF s'il est prévu une redistribution aux cheminots.

Réponse

Information non disponible au niveau de l'EIC PACA.

Question 07

L'encadrement prévoit-il pour 2012 des réunions collectives d'équipes en amont des EIF conformément au RH 0682.

Réponse

La réunion collective est organisée en amont de l'EIF, à l'initiative de l'encadrement ou à la demande des agents de l'équipe. Aucune demande n'a été formulée à ce jour.

Question 08

Est-il envisagé une modification du périmètre d'intervention du **graisseur sur l'est varois**

Réponse

Actuellement nous avons un sujet de réflexion sur le graissage, celui-ci prendra probablement en compte une réflexion sur le périmètre, mais à ce jour nous en sommes seulement à la phase de la réflexion.

Question 09

Pouvez vous nous donner une information sur les conclusions des assises du ferroviaire en particulier sur le projet d'unification des métiers de gestion de l'infrastructure.

Réponse

C'est une démarche engagée par le gouvernement et consistant à réunir tous les acteurs du rail pour un grand débat national destiné à réfléchir au modèle ferroviaire de demain.

4 commissions ont été constituées sur les thèmes suivant :

- Le ferroviaire au coeur de l'Europe
- La gouvernance du système ferroviaire
- L'économie du ferroviaire
- La filière ferroviaire française.

Ces 4 commissions ont remis un certain nombre de recommandations aux ministres. Les premières conclusions peuvent être consultées sur le site internet :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Assises-du-ferroviaire-assemblee.html>

Question 10

Concernant **Avignon** avez-vous un état sur les futures installations des postes **intranet** ? (poste en prévision d'installation, poste en cours d'installation, ...)

Réponse

Le tableau en annexe 2 reprend l'état des lieux sur l'accès Intranet dans les postes. Il apparait que plus des deux tiers des postes sont équipés.

Question 11

Où en sont les travaux de la **virgule sur Avignon** ?

Réponse

Pour l'instant, les travaux se déroulent comme prévu. La phase 1 démarre le 23 avril avec l'interception de la voie 2 Marseille Paris. Cette phase doit se poursuivre jusqu'au 10 août et le rétablissement de la voie 2 est prévu du 10 au 13 août. La CT "virgule" rejoint l'UO circulation d'Avignon le lundi 16 janvier.

Question 12

La **CFDT** et es agents du **PRS de Nice** veulent connaitre la procédure a appliquer lors de l'expédition d'une évolution vers Nice st Roch:en effet ,il arrive tres souvent que le train soit bon au départ (voyant de contrôlé au TCO),donc l'itinéraire est tracé, et que celui ci reste a quai suite a l'absence du conducteur?

Réponse

Hors compétence DP

Question 13

Au vu de la charge de travail au **PRS de Nice**,La délégation **CFDT** vous demande un renfort ccl,pour permettre le partage S9 et S11.

Réponse

Un renfort est mis en place chaque fois que les 2 conditions suivantes sont réunies :

- le volume et la complexité des travaux de nuit réalisés par la maintenance sont connus suffisamment tôt pour disponibiliser et commander un opérateur de la qualité convenable en conformité avec le RH0077
- l'effectif à disposition concernant l'opérateur convenable, durant la période visée, permet de mettre en place ce renfort

Actuellement aucune de ces 2 conditions n'est remplie.

Question 14

La gare de PARIS Austerlitz est équipé du **logiciel EGYPT**, il permet de parer aux défauts de fermeture de voie. Les délégués **CFDT** vous demandent pourquoi son utilisation n'est-elle pas proposée au **PRS de Nice**? (pôle s'avise)

Réponse

Effectivement ce logiciel local n'est pas proposé au PRS de Nice et ne le sera sûrement pas. En effet, le fonctionnement du système EGIPT (Equipement pour la Gestion Informatique des Protections) repose sur 2 modules :

- 1^{er} Module "temps différé" à l'usage du bureau MTE. 100% des consignes de protection (S9 S11, permanentes et temporaires) doivent être rentrées dans le système (au moins les protections).

- 2^{ème} module "temps réel" à l'usage de l'A/C. Lorsqu'une demande de protection lui parvient, il saisit l'élément (ZEP, SEL ...) qui doit être protégé et le système génère les protections correspondantes (impression de document).

Lorsqu'une 2nd protection arrive, le système indique les nouveaux boutons à munir de DA ou de DSA. Il n'y aura qu'un seul DA ou DSA par bouton. Le système comptabilise les DA et les DSA par bouton d'itinéraire. A l'inverse, lors de la restitution le programme indique les protections à retirer et comptabilise le nombre de DA et DSA restant. Mais, le système est vulnérable :

En effet, la fiabilité du système repose sur le strict respect d'une certaine autarcie.

Cette dernière peut être rompue dans les cas ci-après :

- L'infirmité demande des travaux nécessitant une CET au dernier moment (comme c'est l'usage aujourd'hui), le MTE peut omettre ou ne pas avoir le temps de rentrer les protections dans le système.

- L'infirmité demande une PTDM à l'A/C qui, pris à d'autres opérations, ne va pas se préoccuper du système.

- oubli ou refus d'utiliser EGIPT.

Lorsqu'il s'agit de DMP où la DFV a été accordée sans aucune protection, EGIPT n'aurait rien pu faire. D'ailleurs, pour 2011 le PRS d'Austerlitz comptabilise 2 DMP. Les A/C sont très mitigés sur la qualité du produit. En effet, il n'est pas possible de traiter deux protections simultanément. Il faut avoir validé une 1^{ère} protection avant d'entamer une seconde protection (Ce qui génère un embouteillage important si les demandes sont nombreuses dans un court délai.)

De plus, cette application locale existe uniquement au PRS d'Austerlitz et au PRS des Aubrais (Orléans) . La maintenance logicielle n'est pas assurée et la DCF a d'ores et déjà décidé, au vu du bilan global d'utilisation, de ne pas déployer cet outil sur d'autres sites.

Question 15

A la fin des travaux de la 3^o voie, il est prévu, lors des travaux de nuit, la reprise en commande locale de **Cagnes/Mer**. La **CFDT** vous demande ou en est ce projet ?

Réponse

Hors compétence DP.

Question 16

Suite à votre réponse du 12/01 (voir questions RH en annexe 1)) lors des questions RH vous nous informez que certains agents de notre établissement ont eu un **AH** en 2011 (soit 76 agents). Pour une raison d'équité la délégation **CFDT** demande que tous les agents de l'EIC bénéficient du AH.

Réponse

Un groupe de travail est chargé de ce sujet. Sa première réunion aura lieu le 1^{er} février 2012 à la demande de la CFDT

Question 17

Pouvez-vous nous donner la liste des agents, par gares ou chantiers, qui n'ont pas eu les 52 RP doubles en 2011.

Réponse

Avignon 7 ,Gap 0 ,Marseille 4 ,Nice 4

Question 18

Où en est la réflexion de l'établissement sur la création de **postes de fin de carrière** sur le périmètre de l'EIC PACA ?

Réponse

Cette réflexion est en cours sur l'EIC PACA.

Question 19

Les agents du PRS de **Marseille Blancarde** sont inquiets quant à leur avenir. En effet, des rumeurs, bruits de couloir, laissent entendre qu'à la fin des travaux de la troisième voie Marseille/Aubagne, travaux dans lesquels ces agents sont totalement investis et qu'à l'occasion de la reprise d'Aubagne par le PRCI, ils devraient laisser leur place à d'autres agents plus qualifiés sans avoir aucune assurance sur leur avenir. Bien que ces évolutions soient prévues pour 2014, la délégation demande que le volet social de cette restructuration ne soit pas négligé et traité au même rythme que les travaux.

Réponse

Le dossier MAT est construit en projet qui se décompose de la manière suivante :

Un responsable de lot pour la partie :

- . Documentation
- . Travaux
- . Outils
- . Organisation
- . RH
- . Social

Lors de l'avancement du projet et lors de chaque COPIL, l'ensemble des lots sont abordés ainsi que tous les points inhérents à chaque lot.

Il est certain que le volet social sera examiné avec la plus grande attention.

Question 20

Une prime doit être attribuée aux agents du **PRCI** qui participent au bon fonctionnement du poste depuis le rattachement de l'Estaque.

Les agents du poste peuvent-ils espérer une prime pour les travaux entre Marseille St Charles et Aubagne ?

Réponse

Pour ce qui concerne la mise en service de la télécommande de l'Estaque :

Effectivement la direction conduit une réflexion à ce sujet. Nous nous trouvons dans une configuration très particulière avec :

- une appropriation de IHM Mistral et de son interface pour les AC2
- Gestion de 7 origines /destinations (5 jusqu'alors)

- Gestion de 8 bifurcations (4 jusqu'alors).

La réflexion porte sur la mise en place d'un dispositif comparable, sur la méthode, à celui mis en place en 2009 lors de la réouverture de la ligne d'AIX (IHM - 100 trains) où la production s'apprécie au travers du nombre de jours effectifs de production et de la référence tenue (avec un impact en 3 paliers Direct - Nuancé et Aucun).

Pour ce qui concerne le poste d'AC PRS, entre Blancarde et Aubagne, la direction ne partage pas, à ce stade, la vision de la délégation. Il n'est donc pas envisagé une mesure comparable à celle ci-dessus.

Question 21

La visite **médicale d'aptitude** triennale est devenue obligatoire. La direction est elle en mesure de nous apporter des précisions sur le déroulement de cette visite.

Réponse

La SNCF doit satisfaire à 2 réglementations distinctes et deux obligations, celle de l'employeur avec la médecine de travail (examen tous les ans pour les agents ayant une surveillance médicale renforcée, par exemple le travail de nuit) qui vise à s'assurer que les caractéristiques du poste de travail n'altèrent pas la santé physique et mentale de l'agent et celle du transporteur pour tout agent habilité à des fonctions de sécurité avec la visite de la médecine d'aptitude sécurité (examen tous les trois ans), qui vise à s'assurer que l'état de santé physique et psychologique de l'agent ne présente pas un risque pour la sécurité du système ferroviaire.

Les agents seront convoqués à 08h00 au Centre médical d'aptitude Sécurité de LYON, domicilié

3 place des archives, 69002 LYON et seront considérés en déplacement .

La validité de l'aptitude physique depuis le 18/08/2010 est de 3 ans.

Normalement, tous les agents de l'EIC PACA seraient validés jusqu'en 2013/2014, hormis cas particuliers. Néanmoins nous allons lisser la charge sur 3 ans et commencer au 2ème semestre quelques cas. Le volume n'a pas encore été quantifié.

Question RH DU 12 JANVIER 2012 (annexe 1)

Question 1

Les Délégués du Personnel demandent : un agent d'Aix en pce a signé une 630 le 15/12/2011 datée du 08/12/2011, comment ce fait il que l'affectation soit effective au 1^{er} décembre 2011. Quelles dates sont à retenir pour établir le relevé de déplacement ?

Réponse

L'imprimé 0630 vise à notifier par écrit un changement de situation administrative d'un agent (grade ou résidence) avec la notification de la date du changement. Dans la situation évoquée, pour le relevé mensuel de déplacements, la date à retenir est le 01/12/2011. Par exception, le temps de formation sera pris en déplacement.

Question 02

En ce début d'année pouvez-vous nous dire si tous les agents ont eu leurs **52 repos** doubles en 2011 et si ce n'est pas le cas les délégués **CFDT** vous demandent ce que vous allez faire ?

Réponse

Une dizaine d'agents n'ont pas eu leurs 52 repos doubles en 2011 sur l'EIC PACA.

Une action en justice est en cours sur PACA et en National.

Question 03

La délégation **CFDT** désire connaître le nombre d'**AH** donnés aux agents par UO en ce qui concerne l'**EIC** PACA.

Réponse

UO Marseille 22

UO Gap 46

UO Avignon 8

Total 76 (voir réaction CFDT en questions DP ci-dessus)

Question 04

Question **CFDT** :

a) Combien y a t il d'agents à temps Partiel sur l'EIC ?

b) Pour les agents à temps partiel, en application du RH 662 art 3.3.

Les journées chômées supplémentaires (VT) sont elles positionnées après avoir étudié les souhaits exprimés par l'agent. Font-elles l'objet d'une programmation au moins un mois à l'avance ou figurent-elles dans le roulement pour les agents maintenus dans un roulement ?

Réponse

a) 41 agents à temps partiel, dont :

- 20 TP pour élever un enfant de - de 16 ans,

- 2 TP pour aide ascendant, conjoint,

- 1 TP volontariat,

- 16 TP pour CPA,

- 2 TP contractuels.

b) UO de Gap : cela dépend des contrats des agents

UO d'Avignon : sur 5 agents à temps partiels, 3 agents programmation au moins 1 mois à l'avance et 2 agents programmation sur l'année

UO de Marseille : les VT de l'agent concerné sont positionnés plusieurs mois à l'avance selon ses desideratas

UO de Nice : les journées chômées VT sont positionnées dans le roulement et sont donc programmées à l'avance selon les souhaits des agents.

Question 05

Sur la **PFA**, on voit apparaître des retenues : Retenues pour cessation concertée du travail PFA ou GFA, absence non rémunérée atténuations diverses PFA. Les délégués **CFDT** aimeraient savoir comment sont calculées ces deux retenues ? De nombreuses entreprises françaises font bénéficier leurs employés d'un 13^e mois. Quels sont les motifs qui poussent la SNCF à rogner au maximum la PFA au lieu de se mettre au diapason et d'augmenter cette PFA pour en faire un véritable 13^e mois?

Réponse

Conformément aux articles 192,194 et 195 du RH 0131, certaines absences notamment, MR, congés supplémentaires sans solde et CCT entraînent des retenues sur la prime de fin d'année.

Pour le personnel contractuel, les modalités de paiement de la GFA sont définies dans le RH 0254.

La question de la dernière ligne ne relève pas de la compétence des DP.

Question 6

La délégation **CFDT** aimerait connaître la raison pour la quelle il faut attendre le 20 du mois suivant pour que la **fiche individuelle** soit éditée et distribuée aux agents ? Tous les agents interrogés souhaiteraient la recevoir en début de M+1 afin de pouvoir régulariser au plus tôt les éventuelles erreurs constatées.

Réponse

UO de Gap : l'édition de la fiche individuelle dépend du dernier jour de solde (voir calendrier des traitements paie et dérivés RH 346 annexe 4). Les agents utilisent cette fiche pour vérifier leur bulletin de salaire, si nous l'éditions avant, il n'y aura pas tous les éléments de solde.

UO d'Avignon : les fiches individuelles sont éditées le lendemain du dernier jour de solde afin que les fiches soient à jour pour les EVS.

UO de Marseille : les agents ont tous leur fiche individuelle en début de mois.

UO de Nice : les agents ne sont pas concernés par cette question, ils reçoivent leurs fiches individuelles en temps et en heure, c'est à dire en début de chaque mois, juste après le validé fin de mois.

Question 7

La délégation demande qu'un bouclage des commandes arrivées par fax ou courrier pour les agents de réserve de **Toulon** soit effectué par la CPS.

Réponse

Notre seule preuve à ce jour est le récépissé du fax lorsque nous envoyons les commandes aux agents.

Une réunion sera organisée sur le périmètre Toulonnais pour examiner les problèmes soulevés et mettre en place des solutions partagées.

Question 8

Sachant que tous les agents de la gare de **Martigues** perçoivent la prime TP 00, comment se fait-il que les agents pont de ne la perçoivent pas?

Constatant que ces agents sont soumis au même risques, ils doivent la percevoir.

Réponse

Dans le cadre de la création des postes d'agent pont, il n'a pas été prévu d'indemnité pour travaux pénibles ou dangereux. Cette création a fait l'objet d'une présentation en CHSCT courant 2009.

Question 9

Les agents du **PRS de Nice** et la délégation **CFDT** demandent l'obtention d'une **prime** ,suite a la surcharge de travail en periode de nuit.

Réponse

Un opérateur d'appui a été mis en place en renfort afin d'atténuer la charge de travail. Et il sera tenu compte de celle-ci dans l'attribution de « La Prime » pour chaque agent contributeur. Le montant sera défini à ce moment là.

Prochaines réunions :- 29 mars à 10h00 en salle P. Talabot

UO	Lieu du poste	Poste équipé intranet (oui/non)	Commentaires
Siège EIC	BHR	oui	
	COGC	oui	
UO Gap	MISON	NON	INUTILE
	SISTERON	OUI	
	ST AUBAN	OUI	
	LA BRILLANNE	OUI	
	MANOSQUE	OUI	
	BRIANCON	oui	
	SERRES	OUI	
	LARAGNE	oui	
	ASPRES	oui	
	Veynes	oui	
	la Fressinouse	oui	
	GAP	Oui	
	Chorges	Oui	
Savines	Non	Gare ouverte moins de 10 jours par an au service de la	
La Batie Neuve	Non	Gare ouverte moins de 10 jours par an au service de la	
UO Marseille	PRCI	OUI	
	PIVOS	NON	
	Arenco P1	NON	
	ARENCO P2	Non	
	CANET	NON	
	Toulon	oui	
	Bandol	oui	
	Poste 1 La Seyne	oui	
	Poste A La Seyne	NON	Non prévu
	Aix Ville	Oui	
	Hyères	Oui	
	La Pauline	Oui	
	Carnoules	oui	
	Meyrargues	oui	
	aubagne	oui	
	Cassis PRS	oui	
St marcel PRS	Oui		
Pas des Lanciers	NON		
Rognac	NON		
UO Nice	Nice St Roch	non	
	Drap	non	
	Cannes Voy.	oui	installation récente
	Antibes	non	installation prochaine
	Cannes Marchandises	non	
	MENTON	NON	pas de prise réseau (devis effectué en attente de financement)
	Breil/ Roya	oui	
Nice Ville	oui		
Les Arcs	oui		
St Raphael	oui		
UO Avignon	Martigues	non	
	Miramas Poste B	oui	
	Miramas Poste C	oui	
	Viguerat	non	
	Fos Pétroles	non	
	Orange	oui	
	Sorgues	oui	
	Carpentras	oui	
	Aries	oui	
	Avignon PRS	oui	
	Tarascon	oui	
	Fontcouverte	oui	
	Saint Martin de Crau	non	Devis fait - recherche de financement
	Avignon Poste A	non	
Avignon Poste B	non	Devis fait - recherche de financement	
Cavaillon	oui		
PRS miramas	oui		
TOTAL	Tx équipement	67%	